

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNG
Centre national de gestion

**Délibération n° 2015-11 du 5 novembre 2015
fixant le tableau des emplois du Centre national de gestion pour l'année 2016**

NOR : AFSN1530980X

Le conseil d'administration du Centre national de gestion,
Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 8 (3°), 13, 15 et 21 ;
Vu l'avis du comité technique d'établissement en date du 27 octobre 2015 ;
Vu le rapport présenté par la directrice générale du Centre national de gestion ;
Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau des emplois autorisés pour le Centre national de gestion au titre de l'année 2016 est fixé à 116 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, à l'issue du délai d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article 13 du décret susvisé du 4 mai 2007.

Délibéré le 5 novembre 2015.
Pour extrait certifié conforme.

Le président du conseil d'administration,
P. GEORGES